

*Initiatives ministérielles*

dépenses fédérales se solde par des augmentations de l'impôt provincial et de l'impôt foncier municipal.

Donc, lorsque les Canadiens subissent une augmentation majeure de leurs impôts municipaux et de leurs impôts provinciaux, il se pourrait bien que ce soit parce que le gouvernement fédéral se décharge d'une portion toujours croissante de sa dette et de ses problèmes administratifs sur les provinces et les municipalités pour refaire sa propre image.

Vendredi, à la Chambre, le ministre de la Défense nationale a déclaré que le gouvernement n'avait pas de plans d'urgence ou de plans de crise. Pourtant, en 1988, le gouvernement a adopté la Loi sur la protection civile au Canada qui est en vigueur depuis maintenant plus de deux ans. Nous savons et tous les Canadiens savent que le gouvernement ne se prépare jamais à faire face aux crises. Il dérive comme un bateau ivre d'une crise à l'autre. À vrai dire, ce gouvernement est devenu lui-même la crise, aux yeux des Canadiens. Les Canadiens ont dressé un plan pour venir à bout de cette crise, et ils comptent bien le mettre à exécution au cours des prochaines élections. On constatera alors que de grands changements sont survenus de l'autre côté de la Chambre. Je le regrette pour les députés de l'arrière-ban de l'autre côté de la Chambre car il y a beaucoup de personnes très méritantes parmi eux. Ils seront victimes de mauvaises pratiques administratives du gouvernement parce qu'ils l'ont soutenu quotidiennement. Or, s'ils défendent de mauvaises pratiques administratives, c'est qu'ils ont tort eux aussi.

L'autre chose que je voulais dire au sujet de la fonction publique, c'est que nous ne savons pas combien de contrats de plus le gouvernement devra accorder pour faire faire le travail des fonctionnaires qui mordront la poussière à la suite de l'annonce que le gouvernement a faite vendredi dernier. C'est bien triste. Le gouvernement devrait avoir honte.

Immédiatement avant la signature de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, la ministre du Commerce extérieur de l'époque, M<sup>me</sup> Pat Carney, qui siège maintenant dans l'autre endroit, a signé le protocole d'entente donnant force de loi à cette taxe infamante de 15 p. 100 sur nos exportations de bois d'oeuvre vers les États-Unis. C'est bien elle qui a avalisé ce protocole, et le gouvernement l'a nommée au Sénat pour la récompenser d'avoir pris des mesures préjudiciables à notre industrie forestière.

Cette taxe a mis à mal cette industrie canadienne dès le départ puisque que les bailleurs de fonds américains en ont profité pour soutenir leur industrie forestière du nord des États-Unis en lui prêtant l'argent dont elle avait besoin pour s'équiper et pour rentabiliser ses opérations, ce qui lui permet aujourd'hui de soutenir avantageusement notre concurrence et de s'emparer de certains marchés américains que notre industrie forestière avait toujours occupés jusqu'ici. Nous avons l'habitude d'exporter notre bois jusque dans les États du Sud, même jusqu'au Tennessee.

Plus maintenant. Nous avons même de la difficulté à leur en exporter un peu. Des milliers et des milliers de travailleurs ont été mis à pied dans l'industrie forestière au Canada. Il n'y a pas si longtemps, 11 p. 100 de la main-d'oeuvre canadienne était employée dans le secteur forestier.

• (1650)

Nombre de compagnies ont tenté de vendre leurs produits en Europe, à des pays comme la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et l'Italie, où il y a un bon marché pour les produits canadiens. Le problème, c'est qu'il faut 90 ou 120 jours pour que les comptes soient payés. Entre-temps, pour fonctionner, les entreprises canadiennes doivent emprunter de l'argent aux taux d'intérêt élevés fixés par le gouverneur de la Banque du Canada, M. Crow, et le ministre des Finances, qui n'ont aucun respect pour ces entreprises.

Le gouvernement coupe l'herbe sous le pied aux localités qui dépendent d'une seule industrie. Quand ce secteur est en difficulté, les entreprises de services connexes en souffrent aussi. En majorant ainsi les taux d'intérêt, on hausse artificiellement la valeur du dollar, ce qui nuit au marché d'exportation. C'est ça que le gouvernement appelle de bonnes méthodes de gestion.

Je voudrais simplement dire qu'à la dernière réunion du Comité permanent des comptes publics, nous avons étudié une question concernant le ministère aux Affaires extérieures, dont la structure organisationnelle et les pratiques ne permettent pas un contrôle suffisant des avances de fonds consenties aux employés. Selon les données du ministère, ces montants sont passés de 15 millions de dollars le 31 mars 1986 à 25 millions de dollars le 31 mars 1990. Ce n'est pas ce qu'on pourrait appeler de la saine gestion. Le vérificateur général a trouvé qu'il n'y avait pas de responsabilité claire pour le suivi des dossiers et le recouvrement des montants dus à l'État.